

votre formalité

- ☛ imprimez la liasse CFE

Ce que nous réalisons

- ▶ la publication dans un JAL du ressort du greffe de l'ancien siège,
- ▶ la publication dans un JAL du ressort du greffe de nouveau siège,
- ▶ le dépôt au greffe et la modification au RCS.

votre modèle
d'annonce

- ☛ à consulter
- ☛ à publier

Ce que doit contenir votre dossier

- ▶ 2 exemplaires du PV de l'acte qui décide le transfert de siège et la mise à jour des statuts
- ▶ 2 exemplaires des statuts mis à jour certifiés conformes
- ▶ 2 exemplaires de la liste des sièges sociaux antérieurs, depuis la constitution de la société
- ▶ extrait KBIS de moins de 3 mois (nous effectuons la démarche)
- ▶ **pouvoir** du représentant légal à LA LOI pour effectuer les formalités au RCS
- ▶ copie du justificatif de la jouissance des locaux du nouveau siège
- ▶ attestation de parution dans un journal d'annonces légales ou copie de celui-ci
- ▶ en cas d'**achat / apport du fonds** : copie de l'acte enregistré et attestation de parution
- ▶ en cas de **location-gérance** : copie du contrat et attestation de parution
- ▶ si l'**activité est réglementée** : produire une copie de l'autorisation requise
- ▶ si la société est inscrite au Répertoire des Métiers : la carte RM

Rappel

Il convient de nous indiquer :

- ▶ si l'activité de la société est maintenue ou modifiée,
- ▶ l'effectif salarié du nouvel établissement et, s'il existe plusieurs établissements, l'effectif total de la société,
- ▶ la destination de l'ancien siège : devient-il un établissement secondaire, est-il fermé, vendu, ou autre ?
- ▶ éventuellement une enseigne.